

<https://ricochets.cc/La-republique-respecte-elle-ses-propres-valeurs-Faut-il-expulser-la-republique-sur-Mars.html>



La-république respecte-elle ses propres valeurs ? Faut-il expulser la-république sur Mars ?

- Les Articles -

Date de mise en ligne : mardi 31 octobre 2023

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

La énième "loi immigration" du sinistre Darmanin veut ajouter de nouvelles couches de mesures répressives.

Comme d'habitude après un fait divers sanglant, c'est la surenchère du côté du macronisme et des autres droites extrêmes. Cette fois, comme pour les actuelles interdictions de manifestations concernant la Palestine, il s'agit de punir pour des motifs purement politiques et moraux, arbitraires en somme :

- [Loi « immigration » : Gérald Darmanin durcit sa copie quelques jours après l'attentat d'Arras](#) - Le ministre de l'intérieur entend notamment porter de trois à dix-huit mois la durée maximale de rétention administrative pour les étrangers en situation irrégulière « "fichés S" ou délinquants ».
(...)
Dans le projet adopté par la commission des lois du Sénat le 15 mars, l'article 13 élargissait les possibilités de retrait d'un titre à l'étranger n'ayant pas respecté les « principes de la République », à savoir : « la liberté personnelle, la liberté d'expression et de conscience, l'égalité entre les femmes et les hommes, la dignité de la personne humaine, la devise et les symboles de la République », ou encore en se prévalant de « ses croyances ou convictions pour s'affranchir des règles communes régissant les relations entre les services publics et les particuliers ».
Le ministre veut donc ajouter à ces motifs celui d'adhérer à l'idéologie djihadiste. Place Beauvau, on donne l'exemple d'un étranger qui aurait dans son téléphone « une photo de décapitation de l'Etat islamique ». Le ministre a notamment dans le viseur les 2 852 étrangers détenteurs d'un titre de séjour et inscrits au fichier de traitement des signalés pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT, qui compte plus de 20 000 personnes fichées, majoritairement françaises), qu'il entend rendre irréguliers pour les éloigner.
(...)
- [La loi « immigration » contiendra une disposition permettant d'expulser un étranger sans qu'il ait commis d'infraction pénale, selon Olivier Véran](#) - « Le but est de faire en sorte que quand une personne étrangère dans notre pays ne respecte pas les valeurs de notre République (...) », que celle-ci « ne soit pas contrainte de la conserver sur son territoire », a insisté le porte-parole du gouvernement.
(...) Le porte-parole a cité comme exemples « le port ostensible en milieu scolaire de signes et de tenues religieuses, qui représentent 50 % des signalements recensés par le ministère de l'éducation nationale » ou « le refus d'être reçu ou entendu aux guichets des services publics par un agent de sexe opposé pour des motifs religieux ».
- [Loi sur l'immigration : pourquoi les mesures annoncées sur le retrait des titres de séjour sont contestables du point de vue du droit](#) - Le gouvernement promet d'agir contre les étrangers en situation régulière mais opposés aux « valeurs de la République ». Des juristes dénoncent un risque d'arbitraire.



La-république respecte-elle ses propres valeurs ? Faut-il expulser la-république sur Mars ?

Valeurs de la-république et ordre public, des notions interprétables à volonté, donc très utiles à l'extension opportuniste des répressions

La-république respecte-elle ses propres valeurs ? Faut-il expulser la-république sur Mars ?

Comme la notion pratique « d'ordre public », la notion de « valeurs de la république » est floue, à géométrie variable, interprétable à volonté selon les choix politiques du moment.

L'extrême droite en rêvait, le macronisme veut le faire

De même que les fameux "risques de troubles à l'ordre public" permettent de réprimer tout ce qui dérange au moment opportun, **les éventuels futurs "non respect des valeurs de la république" (voir plus bas les valeurs concernées) sont interprétables arbitrairement au gré des besoins d'expulsions de non-français.** Chaque fait divers médiatisé permettra de cibler de nouvelles catégories à expulser. L'extrême droite en rêvait, le macronisme veut le faire, sans complexe.

Piétiner un drapeau français relié à temps de crimes républicains colonialistes, guerriers et capitalistes, c'est si grave que ça ? Est-ce renier les valeurs de la-république, ou plutôt les suivre ?

Refuser de chanter la Marseillaise, un hymne plutôt guerrier relié là aussi à de nombreux crimes d'Etat, au nationalisme et au militarisme, est-ce grave ou est-ce un signe d'humanisme ?

Par ailleurs, si la-république c'est "le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple" (article 2 de la constitution), alors [la-république s'est parjurée et piétine depuis le départ ses propres valeurs en pratiquant la représentation politique](#) (qui est très éloignée de la démocratie réelle), et pire encore, une représentation via des oligarques et autres technocrates, qui échappe totalement au gouvernement du peuple (hormi le très bref instant du vote, et encore tant le vote est orienté par les discours médiatiques dominants). Avec au final des gouvernements forcément autocratiques qui gouvernent pour l'argent, le capitalisme, les lobbys industriels et la perpétuation de leurs pouvoirs.

On pourrait faire le même genre de constat concernant la devise "Liberté, Égalité, Fraternité", une belle formule qui est guère appliquée par les institutions de la-république.

"La-république" va-t-elle s'expulser sur mars, se bannir pour non respect du gouvernement par le peuple ou de sa devise "Liberté, Égalité, Fraternité" ??

Ou, plus exactement les autocrates et oligarques, les gouvernements, qui détruisent les valeurs de la-république vont-ils être virés de leurs trônes pour laisser la place à d'autres modèles de société se rapprochant des notions de démocratie et de "Liberté, Égalité, Fraternité" ?

Bien entendu, si cette "loi immigration" Darmanesque passe, elle s'étendra ensuite rapidement à d'autres couches de la population, comme c'est le cas pour la loi "séparatismes", qui permet de dissoudre des mouvements d'opposition et de contestation.

C'est plutôt Darmanin et toute la clique dangereuse qui l'accompagne qu'il faudrait expulser de la-république.

Article 2 de la Constitution de la Cinquième République française

- ▶ « La langue de la République est le français.
- ▶ L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.
- ▶ L'hymne national est la Marseillaise.

La-république respecte-elle ses propres valeurs ? Faut-il expulser la-république sur Mars ?

- ▶ La devise de la République est Liberté, Égalité, Fraternité.
- ▶ Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. »
- ▶ La révision constitutionnelle du 25 juin 1992 a ajouté l'alinéa qui institue le français comme langue officielle de la République.

[Wikipédia fait quelques rappels autour de cette constitution de la démocratie française](#) :

- La Loi pour la sécurité intérieure créait, dans son article 113, un délit d'outrage public à l'hymne national ou au drapeau tricolore, punissable de 7 500 Euros d'amende. Le Conseil constitutionnel, saisi par 60 députés et 60 sénateurs, a émis une réserve d'interprétation à cette disposition, considérant « que sont exclus du champ d'application de l'article critiqué les oeuvres de l'esprit, les propos tenus dans un cercle privé, ainsi que les actes accomplis lors de manifestations non organisées par les autorités publiques ou non réglementés par elles »²⁹, afin de concilier cette incrimination, jugée suffisamment claire et précise, avec « la garantie des libertés constitutionnellement protégées »
- Le cinquième alinéa énonce le principe de la République française, en reprenant une formule de Abraham Lincoln dans son discours de Gettysburg : « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». L'expression figurait déjà, à l'ordre des prépositions près, à l'article 2 de la Constitution de la IV^e République. Pour le constitutionnaliste Guy Carcassonne, il s'agit d'un propos qui a plus de sonorité que de sens (Plus sonnat quam valet, selon une formule de Sénèque), « pompeux et de surcroît inexact »